

Faut-il remettre en cause la justice populaire ?

OUI



Virginie Duval

PRÉSIDENTE DE L'UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS (USM), PRINCIPAL SYNDICAT DE LA PROFESSION.

Avec cette réforme, tous les crimes ne seront donc plus jugés par des jurys populaires...

C'est exact, cela change la philosophie de notre justice pénale. Mais les jurés seront loin de disparaître. D'abord, parce que les cours d'assises jugeront toujours des faits les plus graves. Et, surtout, parce que le projet de réforme prévoit la compétence des cours d'assises pour tous les crimes rejugés en appel. Les jurés auront donc le dernier mot

Pourquoi êtes-vous favorable à cette mesure ?

VIRGINIE DUVAL. Parce que le système actuel ne fonctionne pas. À cause de la lourdeur de la procédure aux assises (tirage au sort et sélection des jurés, oralité des débats...) la justice dysfonctionne. Afin d'absorber le contentieux, on procède à la correctionnalisation des crimes pour les juger devant le tribunal. C'est notamment le cas pour les viols (passibles de vingt ans de prison) qui sont souvent requalifiés en agressions sexuelles (dix ans au maximum). Or, nous sommes opposés à ce dévoiement : un crime doit être jugé comme un crime. Il est temps de redonner à chaque fait son exacte qualification. Les tribunaux criminels offrent une solution.

Pourquoi ne pas militer pour le renforcement des moyens des cours d'assises ?

Parce que, matériellement, les cours d'assises ne pourront jamais juger tous les crimes. Ce n'est pas uniquement une question de moyens, c'est lié au fonctionnement intrinsèquement très lourd de cette juridiction. Pour les victimes, il y a un réel intérêt à obtenir un procès dans des délais plus rapides et, surtout, sans requalification. Quant aux droits de la défense, ils seront tout autant assurés devant un tribunal criminel.

Le gouvernement envisage de retirer certains procès aux jurés d'assises pour accélérer le traitement des dossiers.

LE PREMIER MINISTRE et la garde des Sceaux ont annoncé avant-hier les orientations de leur réforme de la justice. Parmi les pistes retenues, une importante réforme de la procédure pénale. Ainsi, les crimes (c'est-à-dire les infractions les plus graves) ne seraient plus systématiquement jugés par la cour d'assises, composée de trois magistrats professionnels assistés de jurés populaires. Un « tribunal criminel », composé de cinq magistrats professionnels, serait ainsi créé pour juger les crimes punis de 15 à 20 ans de réclusion (viols, coups mortels, vols à main armée). Les crimes les plus graves resteraient du ressort de la cour d'assises. Une expérimentation va être mise en place. L'objectif du gouvernement est d'accélérer le jugement des affaires criminelles. La proposition fait débat.

PROPOS RECUEILLIS PAR TIMOTHÉE BOUTRY



Maître Romain Boulet

MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DES AVOCATS PÉNALISTES (ADAP).

Que reprochez-vous à ce projet ?

ROMAIN BOULET. Nous partageons tous le même constat : on attend trop longtemps pour passer aux assises. Mais supprimer les jurés, ce n'est pas la bonne solution. Car la réforme prévoit d'augmenter le nombre de magistrats dans ces fameux tribunaux criminels (de 3 à 5), alors qu'on manque cruellement de juges dans tout le pays. On en paie les conséquences en constatant l'allongement des délais pour passer devant le tribunal

NON

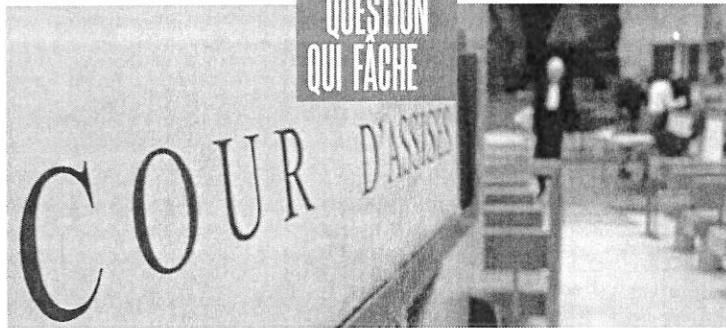
correctionnel. Donc, cette réforme, sous couvert d'une prétendue efficacité, va en fait rallonger les délais devant toutes les juridictions. C'est contre-productif. Les partisans de cette réforme soulignent qu'elle pourrait remédier à l'usage de la correctionnalisation de certains crimes...

Mais le procès ne sera pas de la même tenue. La cour d'assises offre une justice de qualité, qui sait prendre son temps, et c'est la raison pour laquelle on la réserve aux faits les plus graves. Là, on va créer une catégorie de sous-crimes où les accusés seront moins bien jugés. Je ne suis pas certain que les victimes y gagnent non plus : certaines auront droit à un jury populaire, d'autres ne le méritent pas. C'est un curieux message.

Pourquoi êtes-vous attaché aux jurés populaires ?

Parce que c'est sans doute le dernier lien qui rattache les citoyens à leur justice. On regrette que les Français ne comprennent rien à son fonctionnement et on va rogner sur cette juridiction au sein de laquelle la justice est, très concrètement, rendue au nom du peuple. L'impresion que ce projet est sous-tendu par une logique répressive, avec cette idée que les jurés ne prendraient pas suffisamment en compte la gravité des faits.

LA QUESTION QUI FÂCHE



LE SINAÏEN

Affaire Kulik : la piste d'un troisième homme

Mardi, la chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Amiens (Somme) repoussait l'examen d'un nouvel épisode dans l'affaire Elodie Kulik. Elle devait dire si les éléments réunis par l'accusation étaient suffisants ou non pour renvoyer aux assises Willy Bardou, seul suspect vivant du viol et du meurtre particulièrement violent de la jeune banquière le 10 janvier 2002, à Tertry, à quelques kilomètres de Peronne (Somme). Mais la chambre a reporté son audience au 30 mars

pour débattre de l'intérêt de verser une lettre anonyme au dossier.

On en sait un peu plus sur ce courrier. Selon France Bleu Picardie, le corbeau mentionne l'existence d'une patronne de bar, qui aurait parlé à ses clients de Willy Bardou, de Grégory Wiat (décédé ensuite dans un accident de la route), dont l'ADN a été retrouvé dans le préservatif abandonné à côté de la dépouille en partie calcinée d'Elodie Kulik, mais aussi d'un troisième homme, comme s'il s'agissait d'un trio.

Sur l'appel de détresse passé aux pompiers par la jeune femme le soir de sa mort, dont la justice détient l'enregistrement, on distinguerait une troisième voix. Pendant ces 21 secondes d'épouvante, où Elodie Kulik hurle en voyant s'approcher les personnes qui ont heurté sa voiture cette nuit-là sur une route de la Somme, on entend plusieurs voix d'hommes parlant avec un fort accent picard. L'un d'eux dit « vous », ce qui laisse entendre qu'il se serait adressé à au moins deux acolytes.



Selon une lettre anonyme, un troisième suspect pourrait être impliqué dans le viol et le meurtre de la jeune banquière le 10 janvier 2002 dans la Somme.

L'instruction étant close depuis février 2016, il faut désormais, pour relancer l'enquête et interroger la patronne de bar, que la chambre de l'instruction en décide ainsi. Réponse le 30 mars. J.C.L.

EN BREF

VOLS DE RUCHES

Depuis plusieurs semaines, printemps oblige, les vols de ruche se sont multipliés à travers la France. Plusieurs apiculteurs qui en ont été les victimes s'en sont ouverts sur les réseaux sociaux. L'un d'eux, dans le Morbihan, en est réduit à faire des rondes, quand l'un de ses collègues a fait appel à la solidarité en ligne. Deux autres, dans les Pyrénées, proposent une récompense à celui qui

identifierait le voleur de leurs 57 ruches.

MEURTRES

Trois employés d'une maison de retraite et de soins pour anciens combattants de Yountville (Californie), ont été tués vendredi au terme d'une prise d'otage dans leur établissement, spécialisé dans la prise en charge de vétérans de guerre. Le preneur d'otage âgé de 36 ans, lui-même ex-militaire, avait fréquenté récemment l'établissement. Il s'est donné la mort avant l'intervention de la police.